

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2026**

### **PARTIE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il dispose d'une personnalité juridique, possède son propre budget et est présidé par le Maire.

Le CCAS dispose de deux budgets : un budget principal (nomenclature comptable M57) et un budget annexe (nomenclature comptable M14) pour la gestion de la Résidence Autonomie des 4 Vents (établissement d'hébergement non médicalisé pour personnes âgées).

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions. Les dispositions de cet article s'appliquent également aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, tel que le Centre Communal d'Action Sociale de Val-au-Perche.

Bien que ce seuil ne soit plus atteint, il permet sans contrainte, d'informer le Conseil d'administration du contexte national dans lequel s'inscrit le budget, de l'évolution de la situation financière de l'établissement et de proposer les grandes orientations financières qui seront suivies dans l'année à venir.

La loi NOTRe du 7 août 2015, est venue apporter des modifications tant sur la forme que sur le contenu et dorénavant le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) doit faire l'objet d'un vote dans les 10 semaines précédant le vote du budget par l'organe délibérant. Celui-ci doit, depuis 2016, être complété par un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) afin de déterminer son activité globale pour l'année à venir tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Le vote du budget 2026 aura lieu lors de la séance du Conseil d'administration du 6 mars prochain.

### **PARTIE 2 : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

Le CCAS est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du CCAS d'autant plus que sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale de la Commune.

Chaque année, la Commune assure l'équilibre financier du CCAS en attribuant une subvention. L'évolution des finances de la Commune a donc un impact sur celle du CCAS.

## A. Situation économique et sociale :

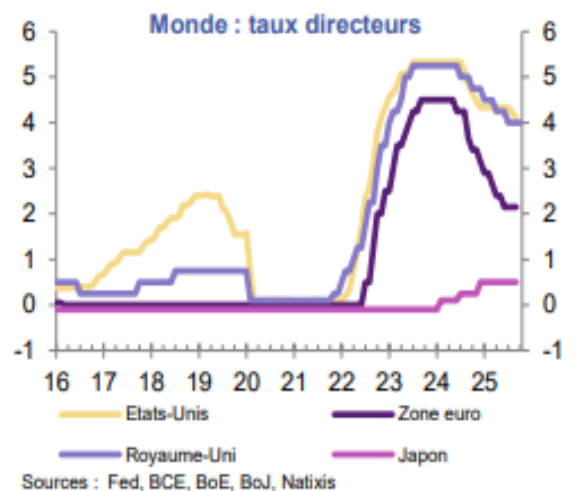
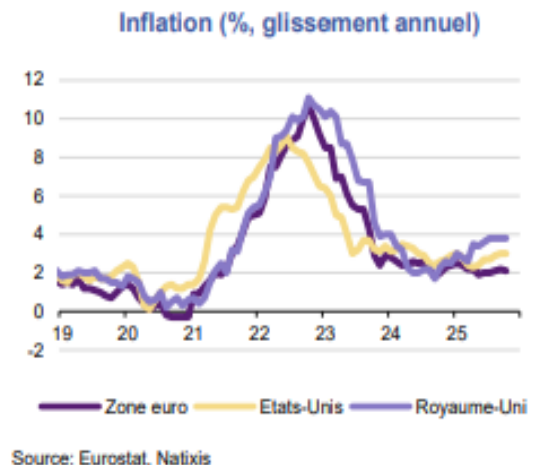
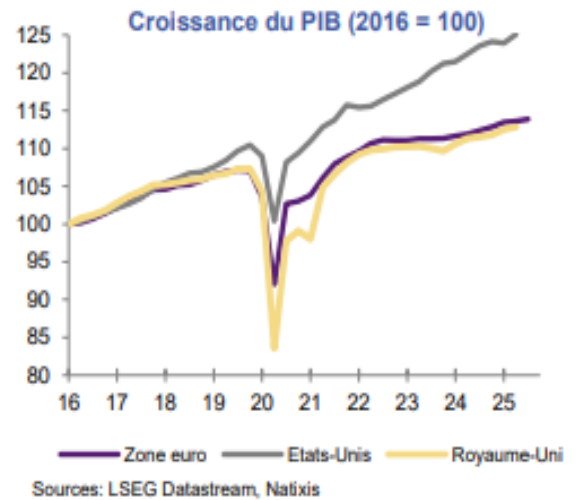
### a. Dans le Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

**Pour 2026, les prévisions de croissance mondiale sont en léger ralentissement, à 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024 et 2,9 % en 2025.** Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

**Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.** La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmente une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

**Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés.** Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.



**b. En France : l'activité résiste à l'incertitude politique**

**Croissance : les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.**

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

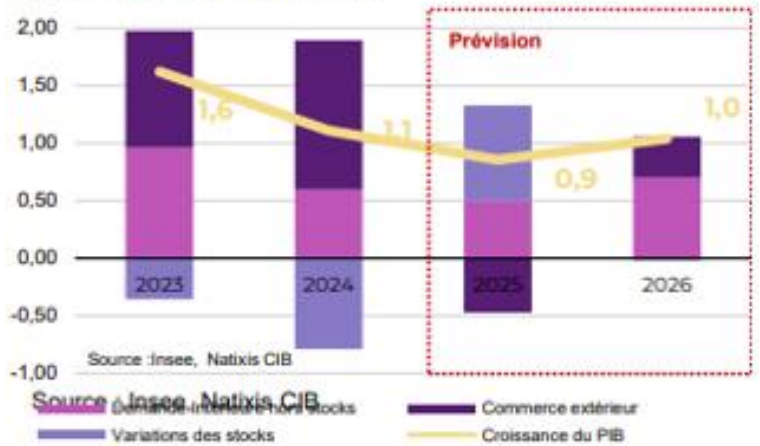
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

**Prévisions**

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et aim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

**Croissance et contribution**



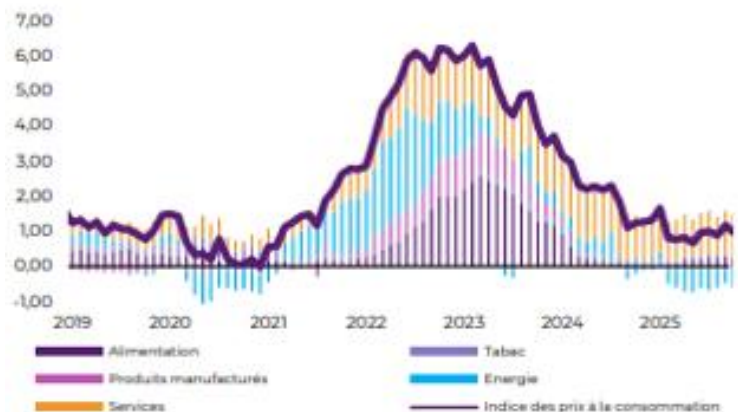
**Inflation : l'inflation (IPCH) augmente de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.**

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

**Inflation (IPC) et composantes**



## Coup de frein sur l'emploi

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4<sup>ème</sup> trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre, après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019).

## Ralentissement des salaires

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

## Taux de chômage attendu en légère hausse

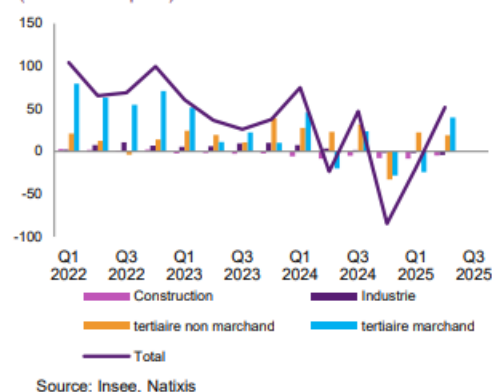
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

**Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025**, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

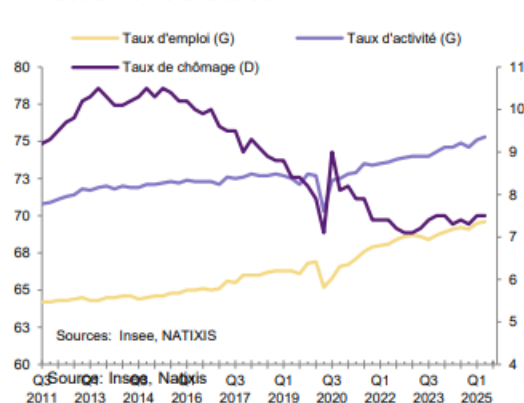
Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Faute d'adoption du budget, et comme cela a été le cas l'an passé, une loi spéciale a été présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité le 23 décembre 2025. Cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026 qui vient d'être votée le 2 février dernier.

Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Evolution du marché du travail

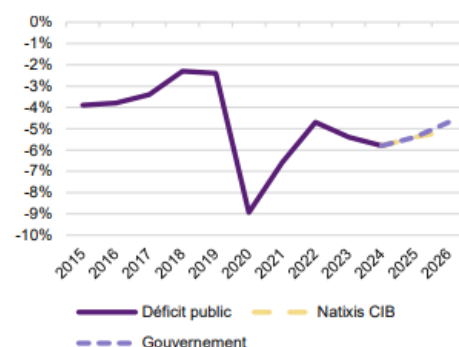


Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
<b>Solde public</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,7</b>

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



**A. Hypothèse retenue pour l'élaboration du budget**

Le budget 2026 est maîtrisé. Il tient compte des projections pour le devenir de la Résidence Autonomie qui peuvent être envisagées compte-tenu de l'extinction de la dette depuis mars 2020. A ce stade, seules les études pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage en vue de la reconstruction (ou la réhabilitation) de la Résidence Autonomie sont inscrites au budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence Autonomie. A noter que le projet bénéficiera du programme « Petites Villes de Demain » dont la collectivité a été lauréate en 2021.

Les travaux ont été évalués à environ 2 500 000.00 € et pourraient être financés à hauteur de 50 %. Il conviendrait donc d'avoir recours à un emprunt qui serait garanti par la Commune. Sur une durée de 25 ans, une annuité de 60 000.00 € pourrait être envisagée (capital + intérêts).

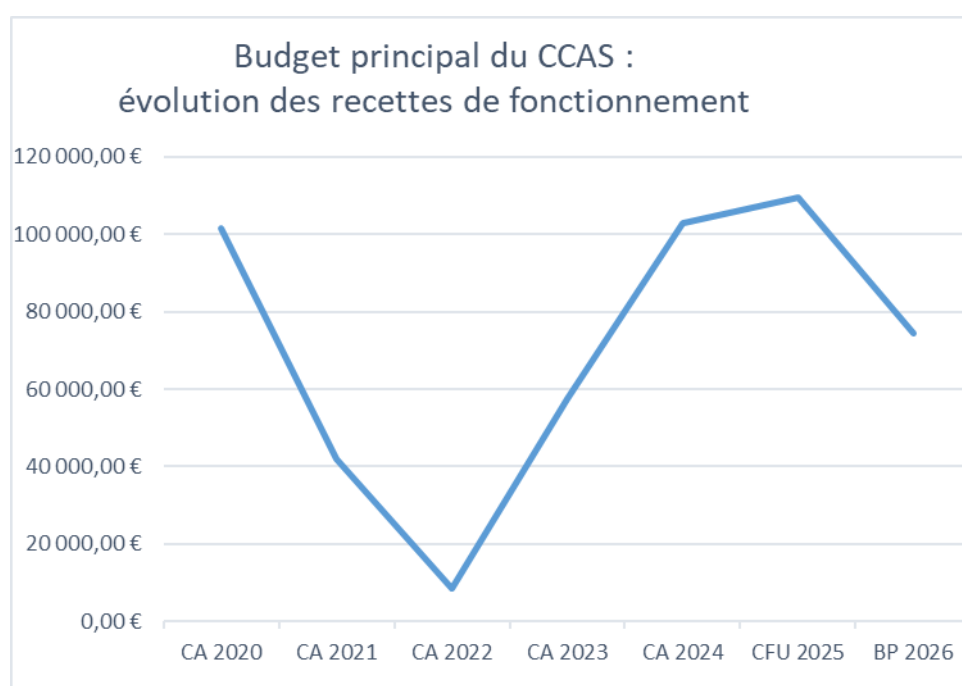
Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre la précarité alimentaire, le CCAS bénéficie depuis fin 2023, de nouveaux moyens financiers en faveur des plus démunis (Fonds pour une Aide Alimentaire Durable : FAAD), dédiés au programme « Mieux Manger Pour Tous » (MMPT). Il assure la gestion des jardins partagés situés au Theil-sur-Huisne, en collaboration avec les associations Solidarité Notre Dame, le Foyer Rural de Saint-Hilaire/Saint-Agnan et le Parc Naturel Régional du Perche. Le projet est évalué à 168 576.00 €, financé à 100 % (30 000.00 € en investissement et 138 576.00 € en fonctionnement) sur une période de 3 ans et a permis l'embauche d'un animateur-jardinier. Une enveloppe de 15 000 € est prévue cette année pour l'équipement des jardins familiaux.

**B. Evolution des dépenses et des recettes**

**B.1. Budget principal du CCAS**

En 2026, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 74 401 € et à 14 407.99 € pour la section d'investissement.

**B.1.1 les recettes de fonctionnement**



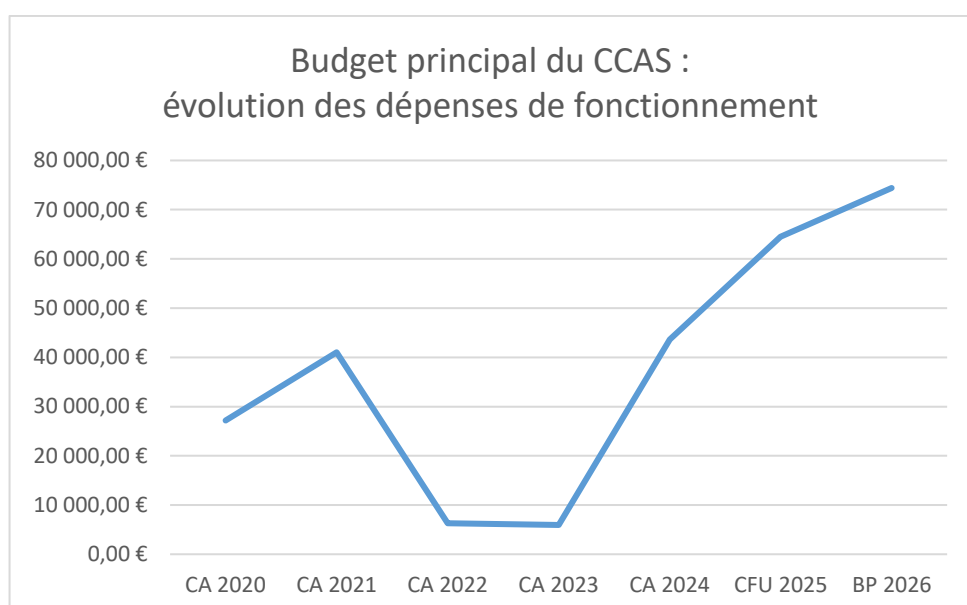
Le chapitre « Dotations et participations » est en baisse du fait de la fin du financement par l'Etat du projet des jardins partagés (49 192 € pour 2023, 2024 et 2025).

Les recettes sont composées du remboursement par les communes (Ceton, Saint-Hilaire-sur-Erre, Saint-Germain-de-la Coudre et Bellou-le-Trichard) de la cotisation N-1 à la Banque Alimentaire de l'Orne.

Il serait nécessaire cette année que la Commune verse une subvention d'équilibre d'environ 29 000 €.

Les autres produits divers (libéralités reçues) restent faibles et sont estimés dans des proportions équivalentes aux budgets précédents.

### B.1.2 les dépenses de fonctionnement



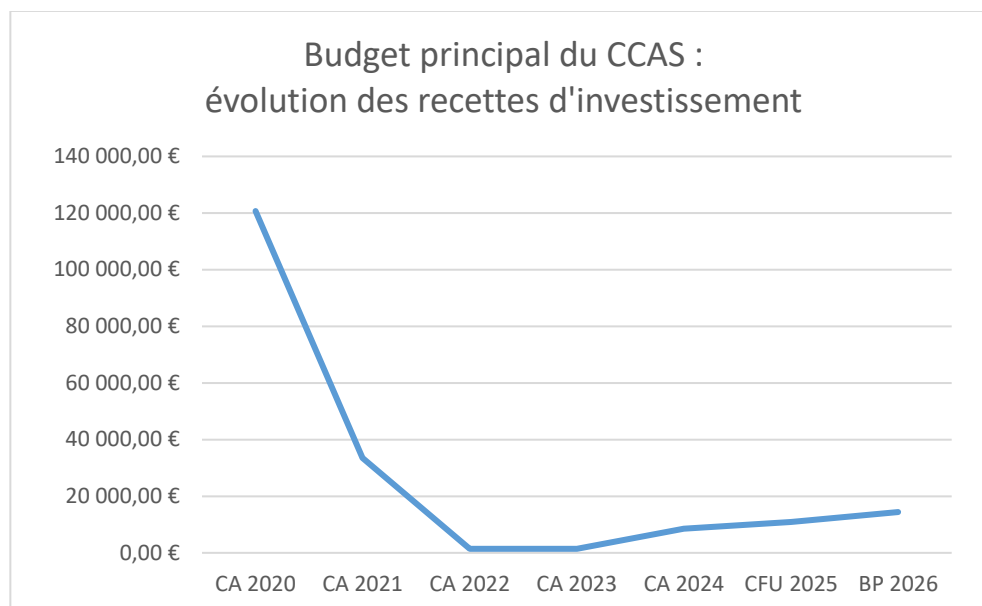
Depuis 2022, suite au transfert de l'actif au budget annexe, les dépenses ne représentent que l'exercice pur de la compétence sociale du CCAS.

Ainsi, en 2025, un secours d'urgence a été octroyé à hauteur de 40.00 € pour une dette de cantine.

Les dépenses en lien avec le projet des jardins partagés impactent depuis 2024, en grande partie, l'augmentation des charges à caractère général et de personnel : elles sont financées à 100 %.

De son côté, la cotisation et les frais de transports facturés par la Banque Alimentaire de l'Orne ont également évolué à la hausse (6 548.32 € en 2024 contre 7 281.23 € en 2025).

### B.1.3 les recettes d'investissement

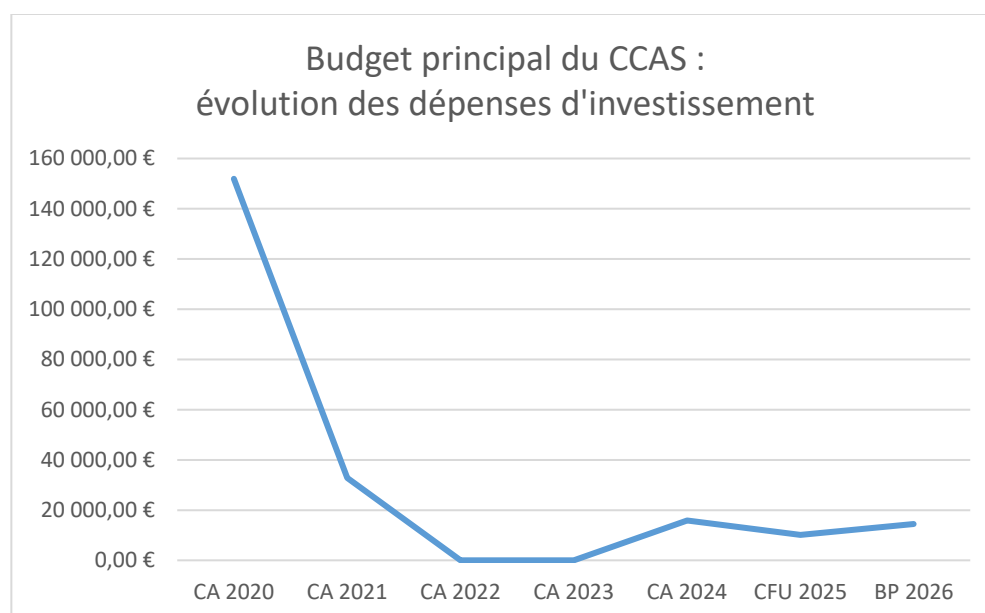


Depuis 2023, les recettes d'investissement sont composées du remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : 2 610.95 € en 2025), des excédents de fonctionnement capitalisés (1068), des amortissements et de la subvention au titre du Fonds d'Aide Alimentaire Durable pour les jardins partagés (5 916.64 € en 2025).

Il est prévu pour 2026 un solde à percevoir de 15 000 €.

### B.1.4 les dépenses d'investissement

L'extinction de la dette et le transfert de l'actif conduisent au quasi-anéantissement des dépenses d'investissement.



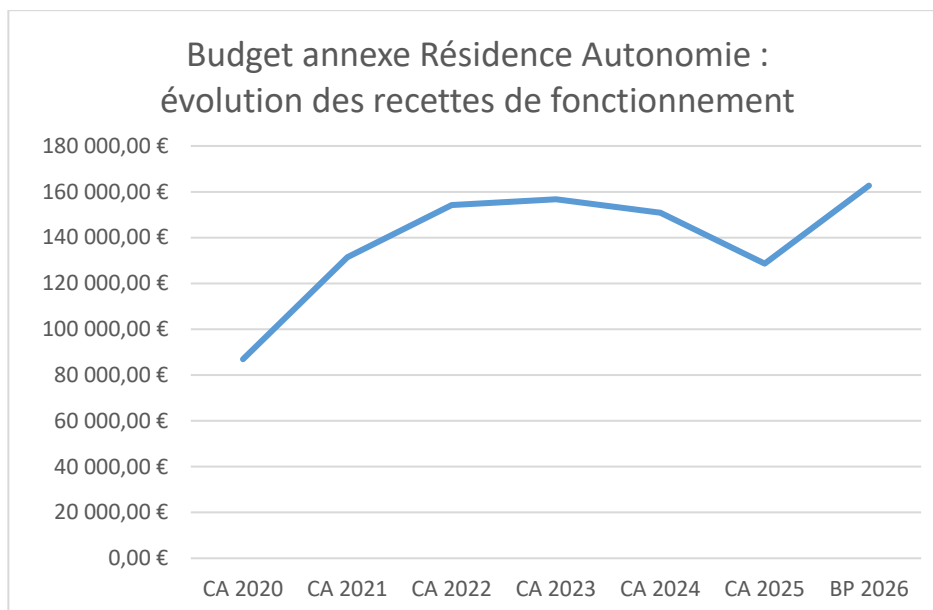
L'enveloppe budgétaire en 2025 (2 935.00 €) correspond aux investissements pour les jardins partagés (pack compostage).

Pour 2026, une somme de 15 000.00 € sera proposée pour permettre notamment l'acquisition de nouveaux chalets.

## **B.2. Budget annexe de la Résidence Autonomie**

En 2026, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 162 696.06 € € et à 84 130.33 € pour la section d'investissement.

### **B.2.1 les recettes de fonctionnement**

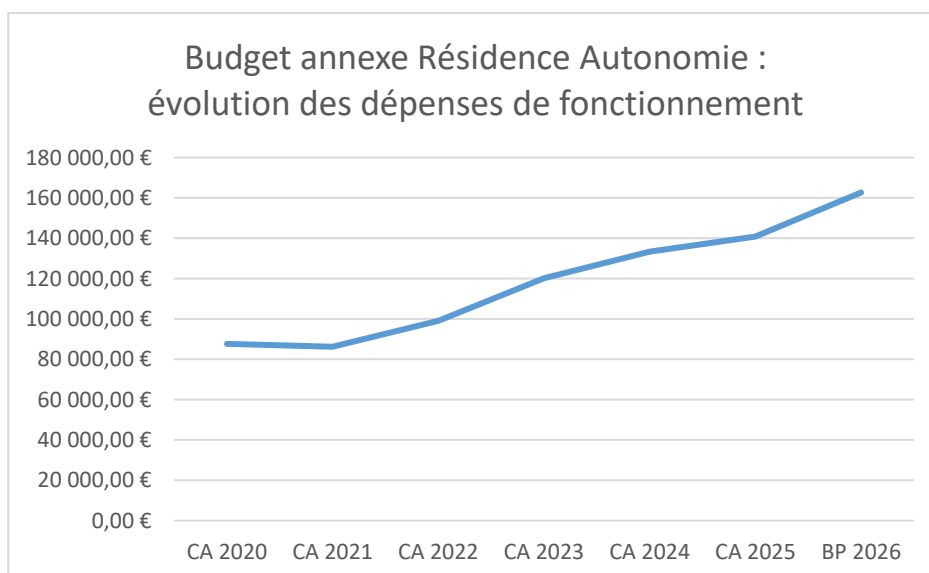


En 2025, on constate une légère augmentation du taux d'occupation des logements, notamment pour l'hébergement temporaire. Les recettes du chapitre « Produits liés à l'exploitation » se sont élevées à 110 295.96 € contre 98 436.13 € en 2024 soit une hausse de 12.05 %.

La participation financière demeure indispensable pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement. En 2025, la commune a versé 26 207.50 € (sur 52 415.00 € prévus). Elle devrait s'élever à environ 76 000.00 € en 2026. Les animations au bénéfice des résidents ont permis en 2025, le versement du forfait autonomie (15 849.29 €) par le Conseil Départemental. Cette recette sera également prévue pour 2026.

A noter qu'un dégrèvement sur la taxe foncière est sollicité systématiquement tous les ans. La demande de 2025 est toujours en cours d'instruction.

### **B.2.2 les dépenses de fonctionnement**



Globalement, les dépenses sont en augmentation depuis 2021 et le transfert des biens (dépenses d'entretien et de maintenance de la structure auparavant comptabilisées sur le budget principal).

Les charges d'électricité ont évolué de nouveau à la hausse (+ 5 664.96 €). La mise en place du nouveau marché par le Territoire Energie Orne devrait permettre une baisse significative de cette dépense en 2026.

Cependant, les dépenses d'entretien sont maîtrisées.

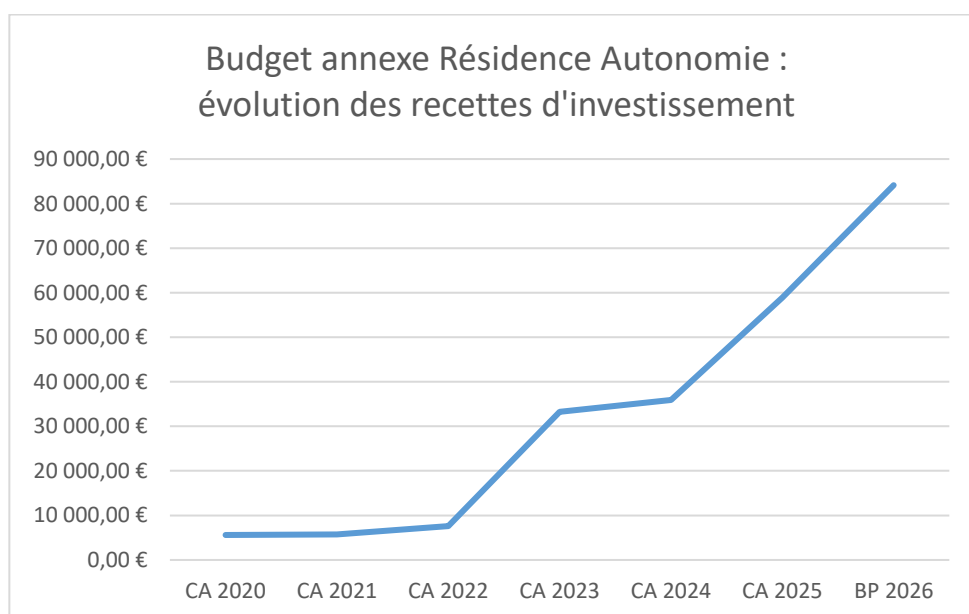
A noter qu'une enveloppe budgétaire de 3 000 € est maintenue pour les animations à destination des résidents en 2026.

Les dépenses du Chapitre 012 « Charges de personnel » évoluent à la hausse, en lien avec l'augmentation du taux horaire du SMIC (12.02 € brut au 1<sup>er</sup> janvier 2026 contre 11.88 € brut au 1<sup>er</sup> janvier 2025) et la majoration des taux de cotisation aux caisses de retraite.

A noter qu'en 2025, et sur 4 ans, le taux de cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires) va augmenter des 3 points/an. Augmentation de la cotisation IRCANTEC de 0,07 % en 2026.

Pour 2026, du fait du versement partiel de la subvention d'équilibre de la commune, un résultat reporté déficitaire de 12 146.05 € sera prévu au budget primitif.

### B.2.3 les recettes d'investissement

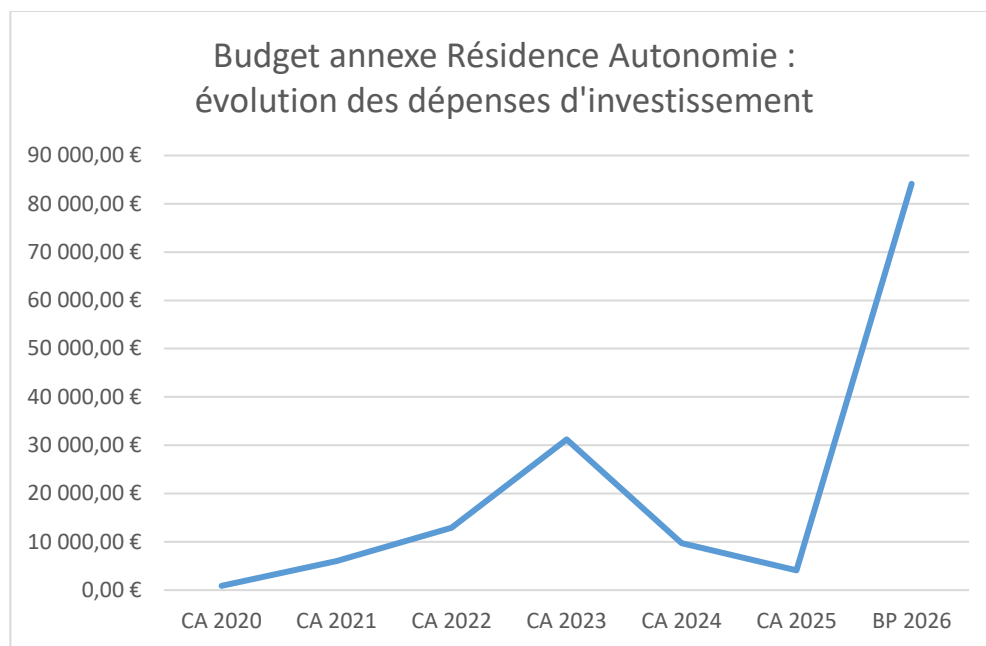


Du fait du transfert de biens et de l'amortissement des immobilisations réalisé pour la première fois en 2024, les recettes de cette section sont à la hausse par rapport à 2024.

Les encaissements de cautions sont relativement stables.

Pour 2026, un résultat reporté excédentaire de 54 829.33 € sera prévu au budget primitif.

## B.2.4 les dépenses d'investissement



Depuis 2021, l'évolution des dépenses d'investissement est en hausse, en lien avec le transfert d'actif.

En 2025, les investissements suivants ont été réalisés :

- remplacement d'un ballon d'eau chaude, d'un évier, de supports pour plaques de cuisson et d'extincteurs pour 1 635.62€.

En 2026, il conviendra de prévoir des travaux sur les ascenseurs ainsi que le lancement des études pour la rénovation de la Résidence Autonomie (assistance à maîtrise d'ouvrage).

### C. Engagements pluriannuels et structure de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir en 2026 mais plutôt en 2028 pour le financement des travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie.

### D. Equilibres financiers

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Les explications des dépenses et recettes mentionnées dans les parties précédentes permettent de constater l'équilibre financier de l'établissement. Par ailleurs, l'équilibre budgétaire du CCAS est assuré par la subvention versée par la Commune. Celle-ci est déterminée lors du budget primitif pour permettre de couvrir le solde des dépenses non financées par les recettes propres.

Ainsi, il n'est pas nécessaire pour le CCAS de se constituer une épargne propre et la présentation de l'évolution de celle-ci ne serait pas pertinente.

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur, la préparation du budget 2026 devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte.

**A. Structure des effectifs**

Depuis 2024, la structure des effectifs a évolué et prend en compte le recrutement d'un animateur - jardinier pour assurer la gestion des jardins partagés.

L'effectif passe de 3 à 4 agents et représente 1.98 équivalent temps plein.

En 2026, il est prévu le recrutement d'un nouveau gardien pour le week-end.

**TABLEAU DES EFFECTIFS – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

<b>Emplois non permanents</b>			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Durée hebdomadaire de service ou autres</b>
Adjoint technique territorial	C	1	20.00
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>20.00</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Durée hebdomadaire de service ou autres</b>
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	15.00
Adjoint technique territorial	C	1	30.00
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>45.00</b>

<b>Emplois non permanents</b>			
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Durée hebdomadaire de service ou autres</b>
Adjoint technique territorial	C	1	4.07
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>4.07</b>